

## IRRIGO Evolution® Solution de REUSE

Réutilisation des eaux usées traitées  
Solution pour terrain peu perméables

jusqu'à 600 Équivalents-Habitants

Irrigation souterraine sous pression\*



### Solution pour la REUSE des eaux usées traitées en ANC

- Process innovant installé en sortie de tout système ANC
- Solution techno-écologique
- Préconisation par Bureau d'Etudes ANC
- Pose par des installateurs sensibilisés

#### AVANTAGES

- Infiltration par le sol
- irrigation souterraine des végétaux (endémiques)
- Réutilisation de l'eau en toute sécurité
- Solution adaptée aux sols à perméabilité très faible
- Mise en place simple, terrassement réduit : faible profondeur
- Amélioration de la pression en bout de linéaire
- Optimisation de la longueur des tuyaux d'irrigation
- Pas d'obligation de poste de relevage externe
- Economie circulaire/économie d'eau

#### Gamme IRRIGO Evolution

- **IRRIGO Evolution** et **IRRIGO-PUITS Evolution** (jusqu'à 8 EH ou 1200l/j) infiltration sous pression avec le kit d'irrigation + coffret de commande avec alarme
- **IRRIGO Evolution +** et **IRRIGO-PUITS Evolution +** (9 EH) et plus : infiltration sous pression (kit d'irrigation + coffret commande)
- **IRRIGO** et **IRRIGO-PUITS** : Redistribution simple des eaux usées traitées, par pompe pression, en irrigation souterraine (dispersion)



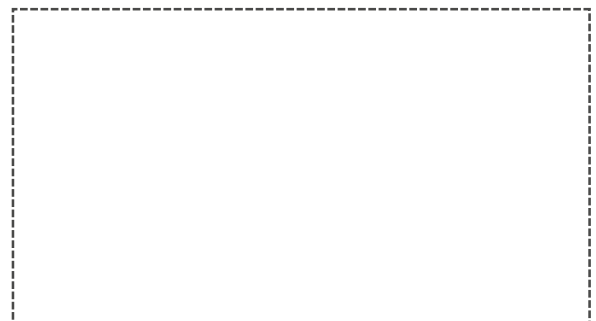
\* : L'évolution de l'arrêté du 7 septembre 2009, complété et validé au 7 mars 2012 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012, prévoit l'intégration de l'irrigation comme mode d'exutoire possible et envisageable.



STOC Environnement, créée en 1987, met à votre disposition son équipe d'« ASSAINISTES » et vous offre un « **BOUQUET DE SERVICES** ». L'Assainiste STOC Environnement :

- > est votre **interlocuteur de proximité** (organisation nationale, 30 interlocuteurs locaux),
- > intervient en **véritable professionnel** de l'**Assainissement Non Collectif** (connaissance des réglementations, aide au choix d'une technologie),
- > vous conseille et contribue à la définition de la filière appropriée,
- > **rédige** une **offre commerciale** et **vous assiste** dans l'établissement des dossiers (SPANC, financement, gestion des travaux et mise en service).

Une **offre de maintenance** est systématiquement proposée lors de la **mise en service effectuée par nos équipes**.



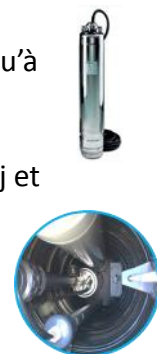


**IRRIGO-PUITS Evolution** : infiltration directe dans zone racinaire, jusqu'à 1200l/j et jusqu'à 120m linéaire



**IRRIGO-PUITS Evolution +** : infiltration directe dans zone racinaire, au-dessus de 1200l/j et au-dessus de 120m linéaire

**IRRIGO-PUITS** : infiltration protégée (gravier, coque plastique), maximum 50m linéaire



**IRRIGO-PUITS Evolution** est une solution de réutilisation des eaux usées traitées (REUSE) :

- Les solutions **IRRIGO** s'installent **dans** des systèmes STOC Environnement,
- Les solutions **IRRIGO-PUITS** sont des postes spécifiques, qui se posent **après tout système de traitement des eaux usées en ANC**.



### LA TECHNOLOGIE IRRIGO-PUITS

- Pompe pression immergée avec colonne, clapet anti-retour
- Commande de la pompe par flotteur ou sondes
- Coffret de commande avec alarme si dépassement niveau haut

### L'IRRIGATION SOUTERRAINE

- **Système modulaire** : adapté à toutes les contraintes topographiques
- **Utilisation du sol et du système racinaire** pour évacuer les eaux traitées via une ou plusieurs canalisations percées :
  - Le système racinaire décompacte, aère le sol et réinfiltré le reste d'eaux épurées,
  - Faible profondeur : permet une bonne évapotranspiration (récupération d'eau et transfert dans les branches et feuillage, qui évacue par transpiration),
  - Récupération d'une partie des effluents (eau et sels dissous) par les végétaux, en période de croissance,
  - Continuité de la dépollution.

**INSTALLATION** : En complément de la notice de pose fournie avec l'unité d'épuration, l'installateur devra respecter les règles du DTU 64.1. « Mise en œuvre des petites installations d'assainissement autonome ».

Le type d'installation est soumis à une garantie décennale par le professionnel exécutant les travaux.

**IMPLANTATION** : **IRRIGO Evolution** doit être implanté dans une zone à l'écart des voies de circulation afin qu'aucun véhicule ne puisse circuler aux abords immédiats, au risque de le détériorer. Il doit être placé de façon à ne pas recevoir d'eaux pluviales ou d'eaux de ruissellements. La mise en service des éventuels éléments électromécaniques devra être réalisée par un technicien qualifié, en respectant les règles de la norme NF C 15-100.

**GARANTIE** : La fabrication de l'ensemble des éléments d'**IRRIGO Evolution** fait l'objet d'un contrôle rigoureux en usine. Ils font l'objet d'une garantie dans les conditions suivantes : pose conforme aux abaques préconisés par STOC Environnement. Matériel électromécanique garanti 2 ans.

**ENVIRONNEMENT** : **IRRIGO Evolution** est destiné à restituer à l'environnement une eau débarrassée de sa pollution. S'assurer que le dispositif, ainsi que le système de traitement placé en amont, demeurent opérants et assurer la maintenance et l'entretien adaptés des deux systèmes, afin de maintenir ses performances.

**ASSISTANCE** : L'ASSAINISTE présent dans votre département se tient à votre disposition.